



Procédure d'expulsion en cours, bien déjà mis en vente ?

Par **Vikken**, le **01/09/2012** à **23:53**

Bonjour,

Le propriétaire a-t-il le droit de mettre le bien dont il m'expulse en vente alors que je ne suis pas définitivement sorti du local, et que certains meubles sont encore sur place ?

Merci D'avance.

Par **edith1034**, le **02/09/2012** à **08:45**

tout dépend de votre cas précis

pour tout savoir sur le bail

<http://www.fbbs.net/contratlocationvide.htm>

Par **amajuris**, le **02/09/2012** à **10:11**

bjr,

votre expulsion fait-elle suite à un jugement ?

un propriétaire peut mettre en vente son bien quand il veut sachant qu'il existe toujours un

délai entre la mise en vente et la vente.
il suffit de prévoir dans les conditions suspensives du compromis de vente que la vente
interviendra à la libération totale du local.
cdt

Par **Vikken**, le **02/09/2012** à **11:24**

Oui, l'expulsion à lieu après un jugement, dont l'appel se déroulera en fin d'année. Mais
exécution provisoire oblige, la procédure à commencée.

Mais en ayant encore des meubles, et effets personnels, et le propriétaire n'ayant pas le droit
d'entrer dans le local, peut il mettre le local en vente ?

Merci